



39^e Assemblée générale de l'ASCVR

Vétroz, le 17.09.2010

Le Président Daniel Emonet ouvre la 39^e assemblée générale de l'ASCVR à la Salle paroissiale de la maison de Commune à Vétroz.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Message de bienvenue
2. Contrôle des présences
3. Procès-verbal de l'assemblée 2009
4. Rapport du président
5. Comptes
6. Rapport et approbation
7. Elections statutaires
8. Nomination des vérificateurs des comptes
9. AG 2011 et choix de la sortie des 40 ans
10. Jubilaires
11. Divers

1. Message de bienvenue

Le Président salue les membres présents, plus particulièrement Mme Béatrice Duc, présidente du Conseil Général, M. Damien Métrailler, président d'Evolène, représentant de la FCV et M. Chevrier, chef du service des affaires intérieures et communales

Il excuse l'absence de Maurice Tornay, chef du département des finances, des institutions et de la santé, Stéphane Germanier, président de la commune de Vétroz, Mme Marianne Maret, présidente de la FCV, Jean Germanier, président d'honneur et Francis Gasser, membre d'honneur.

Aucune remarque n'étant émise quant à l'ordre du jour proposé, Daniel Emonet présente brièvement la commune de Vétroz qui nous fait l'honneur de nous accueillir.

L'Association accueille cette année 4 nouveaux membres, à savoir Alain Vignon, St-Maurice, Jacky Fumeaux, Bovernier, Sabine Roux Dalloshi, Grimisuat, Benoit Antille, Salins

2. Contrôle des présences

Pour la première fois, l'appel nominatif est remplacé par une liste de présence afin d'effectuer une mise à jour. 52 membres sont présents, 29 excusés et 9 sans réponse.

3. PV assemblée 2009 à Val d'Illiez

Le PV de l'assemblée 2009 ayant été envoyé avec la convocation, personne n'en demande la lecture. Le PV est accepté tel que présenté, avec remerciements à Laurent Seppey pour la rédaction.

4. Rapport du président

Daniel Emonet relève que les activités de l'association n'ont pas subi de grands bouleversements. L'atelier St Joseph, à Martigny, a eu pour sujet, la présentation des modifications des directives sur la TVA, par M. Jean-Pierre Lonfat et la présentation et les objectifs du service des affaires intérieures et communales par son chef, M. Maurice Chevrier.

Le Président informe l'assemblée que le site Internet de l'Association est en phase terminale et que d'ici la fin de l'année on pourrait en disposer.

Pour ce qui concerne les cours interentreprises, un court rapport sur les activités 2009-2010 vous sera lu dans les divers.

Interventions du Président au Grand Conseil, intéressantes pour les Communes :

1. Connaître la position de l'inspectorat cantonal des finances et du département des finances quant à la possibilité d'utiliser les documents GED pour l'obtention des subventions cantonales. En effet, si pour la Confédération cela ne pose aucun problème, la grande commune de Bagnes s'est vue refuser une subvention car elle n'avait pas les documents originaux. Daniel Emonet nous tiendra au courant du dossier.

2. Encaissement des impôts à la source des prestations en capital. Ces impôts ne sont pas versés au canton et à la dernière commune de domicile du contribuable mais au canton du siège de l'assurance. M. Tornay, conseiller d'Etat, a informé le parlement qu'à la conférence suisse des directeurs des finances, ces derniers ont trouvé trop compliqué le versement au canton du dernier domicile. Donc statut quo !

3. Inventaire de toutes les subventions allouées par le canton :

Par l'intermédiaire de la FCV, Daniel Emonet a émis le souhait que la section des finances communales dresse un inventaire de ces subventions et les directives pour leur octroi. Mme Maret, présidente de la FCV, l'a informé que ce point serait discuté lors de la prochaine rencontre FCV – Conseil d'Etat.

5. Comptes 2009/2010

Thierry Petoud donne lecture des comptes 2009/2010, soit

total des recettes	Fr. 8'409.60
total des dépenses	Fr. 6'506.20
bénéfice de l'exercice	Fr. 1'903.40

fortune de l'association au 31.08.2010, Fr. 21'977.80, soit Fr. 20'977.80 au compte postal et Fr. 1'000.— d'actifs transitoires.

6. Rapport des vérificateurs de comptes.

Christine Ançay et Rémy Cretton étant absents, c'est Daniel Emonet qui lit le rapport des vérificateurs.

Les comptes 2009-2010 de l'ASCVR sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

7. Elections statutaires

Selon les statuts, 2010 est une année d'élection. Daniel Emonet a émis le souhait de se retirer du comité. Laurent Seppey a accepté de le remplacer mais dans une année. Les autres membres du Comité remettent leur mandat à disposition.

A l'unanimité, le comité est réélu. En 2011, la démission de Daniel et son remplacement par Laurent seront avalisés par l'assemblée générale. Nous recherchons activement un nouveau membre du comité, si possible de la région de Sierre.

8. Nomination des vérificateurs de comptes

Christine Ançay de Val d'Illiez et Rémy Cretton de Bovernier ayant fait valoir leurs démissions, ils sont remplacés par Daniel Felley, de la commune de Saxon et Patrick Giroud de la Commune de Charrat. Une petite attention est offerte aux vérificateurs sortants et un grand merci aux nouveaux.

9. Assemblée 2011 et choix de la sortie des 40 ans

En 2011, l'association fêtera son 40^e anniversaire !!

Proposition d'organiser l'assemblée générale lors de la sortie !

Choix du voyage :

1. Les Cinqueterre
2. Bâle et ses alentours

Dates : vendredi, samedi et dimanche du Jeûne Fédéral

A l'unanimité moins 4, le choix des membres présents à Vétroz s'est porté sur la sortie aux Cinqueterre.

Dépenses prises en charge par l'association, env. Fr. 20'000.--, le solde sera à la charge des participants.

10. Jubilaires

Cette année, une seule jubilaire : Mme Ange Marie Barmaz de la Commune de Nax.
Elle sera invitée au repas du prochain comité.

11. Divers

Anne-Marie Dumusc nous lit un rapport sur l'organisation des cours interentreprises 2009/2010.

La branche administration publique a dispensé pour l'année scolaire 2009/2010 13 jours de cours, à 35 apprentis, répartis comme suit :

1^{ère} année : 4 jours pour 13 apprentis, dont une en chaise roulante

2^e année : 6 jours pour 11 apprentis

3^e année : 4 jours, dont 1 de répétition à 11 apprentis.

Voici les communes formatrices : Nendaz, Orsières, Chamoson, Vétroz, Martigny, Monthey, Anniviers, Conthey, Ardon, Ayent, Chalais, Saillon, Sierre, St-Léonard, Crans-Montana, Vouvry, Port-Valais, Venthône, Collombey-Muraz, Saxon et Vex.

Merci de leur engagement envers les jeunes, car, avec la réforme de l'apprentissage, les responsables de formation en entreprises sont très sollicités pour l'avenir de ces jeunes.

Les cours s'articulent autour du « classeur de branches » qui, dans ses modules, permet aux apprentis d'approfondir leurs connaissances de l'administration. En voici les domaines et les animateurs :

Module 1 – 1^{ère} année : l'Etat – A.-M. Dumusc

Module 2 – 1^{ère} année : la politique d'information – N. Solioz-Minder, Anniviers

Module 3 – 2^e année : l'environnement politique – M. Olivier Dély

Module 4 – 2^e année : Introduction au droit : Frédéric Perraudin, Bagnes

Module 5 – 2^e année : Finance 1, Joëlle Benet, Port-Valais

Module 6 – 3^e année : Fiscalité, Bernard Desfayes, Sion

Module 7 – 3^e année : Finance 2, Daniel Emonet, Sembrancher

Module 8 – 2^e année : Gestion du territoire, Danny Défago, Vex

Module 9 – 2^e année : La procédure administrative, Danny Défago, Vex

Module 10 et 11 – 2^e année : L'administration comme entreprise et branche, Thierry Petoud, Martigny

Module 12 – 3^e année - L'administration publique et son personnel, Pascale Roserens, Monthey

Module 13 – 3^e année - La sécurité sociale, Pascale Roserens, Monthey

Les cours d'introduction à la branche ainsi que les évaluations des unités de formations et les cours de préparation aux examens finaux sont assurés par Mmes Pascale Roserens de la Commune de Monthey et AM Dumusc de la Commune de Vouvry.

Thierry Petoud est responsable des examens écrits et oraux de fin d'apprentissage. Actuellement 9 experts ont suivi la formation et peuvent officier lors des oraux. Nous recherchons activement d'autres personnes intéressées. La formation des experts pour les examens de fin d'année s'effectue sur 2 jours de cours. Une reconnaissance du Conseil d'Etat est nécessaire. Etre expert implique 1/2 jour de préparation pour les oraux et 1/2 jour d'examen. Alors un grand merci aux personnes qui viendront s'annoncer à la fin de l'assemblée.

Daniel Emonet signale que le 12 novembre à 14h00 une séance d'information sur la nouvelle loi sur la protection des données sera organisée. Une convocation vous parviendra en temps voulu.

Maurice Puipe demande ce qu'il en est de la formation des secrétaires communaux. Il serait bien de relancer ce projet et de mettre en place une commission impliquant la FCV, et le service des finances communales et éventuellement la HES SO Valais.

Votre comité s'engage, pour 2011, à étudier ce problème. Réponse lors de la prochaine AG.

La parole est donnée à Maurice Chevrier pour une présentation très interactive de son service et de ses projets avec, entre autres, l'annonce que pour fin 2011, début 2012 le vote des CH de l'étranger devrait être repris complètement par le Canton.

Personne ne demandant la parole, le président clôt la 39^e assemblée générale en remerciant la Commune de Vétroz, par MM Laurent Seppey et Régis Papilloud pour le café-croissant et l'apéritif généreusement offert.

Vouvry, le 25 octobre 2010

Pour le comité : AM Dumusc